

DEPARTEMENT DE L'HERAULT
ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER
CANTON DE LUNEL

M A I R I E
de
S A U S S I N E S
34160

§
Tél. 04.67.86.62.31

Accusé de réception par le Ministère de l'Intérieur

034-213402969-20160421-2016-04-02-11-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/04/2016

Publication : 02/05/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



N°2016 - 04 - 02 - 11.2

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize

Le : 7 avril

Le Conseil Municipal de la commune de Saussines dûment convoqué,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M.

Henry SARRAZIN, Maire.

Date de convocation du Conseil : 01 avril 2016

Nombre de Conseillers : En exercice : 14 Présents : 11 Votants : 14

Présents: MM, Henry SARRAZIN, Monique MASDURAUD, Jean-Michel MEUNIER, Yves SAVIDAN, Jean-Louis PONS, Isabelle MILESI, Valérie BOURGARIT, Nicolas BAUDESSEAU, Marion MANAHILOFF, Cathy VIGNE.

Absents ayant donné procuration : Gérard ESPINOSA à Jean-Michel MEUNIER, Isabelle MORONVAL à Jean-Louis PONS, Pamela IZARD à Monique MASDURAUD.

Absent excusé : Claude CATHELIN

Secrétaire de séance : Jean-Michel MEUNIER.

Objet : M49 - Compte Administratif 2015

M. le Maire quitte la séance et Monique Masduraud, 1^{ère} Adjointe, assure la présidence.

Elle présente au conseil le Compte Administratif 2015 qui retrace les écritures de l'ordonnateur, conformes aux écritures du comptable, et dont les résultats s'établissent comme suit :

En Fonctionnement :	Emission de Recettes =	70.209,93	euros
	Emission de Mandats =	135.256,23	euros
	soit un déficit d'exercice de =	65.046,30	euros
	et un résultat de clôture 2015 de	13.293,87	euros

En Investissement :	Emission de Recettes =	90.818,73	euros
	Emission de Mandats =	75.235,08	euros
	soit un excédent d'exercice de =	15.583,65	euros
	et un résultat de clôture 2015 de =	3.379,31	euros

Le maire invite le conseil à se prononcer sur le document.

Le conseil,

Où l'exposé de Mme la 1^{ère} Adjointe, et après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité des membres présents, le Compte Administratif 2015 pour la comptabilité M49.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait. Saussines, le 21 avril 2016
Le Maire, Henry SARRAZIN

Certifié exécutoire. Publié le : 22.04.2016
Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans le délai de 2 mois à compter de la présente publication.